

# TALENTS & TERRITOIRE

LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA RÉUNION

#12 MARS 2016

## ATTITUDE RÉUNION LE GRAND CHANTIER DE LA CGPME POUR FAIRE GAGNER LA RÉUNION !

**NOUVELLE AIDE  
GOUVERNEMENTALE  
ET NOUVEAUX CONTRATS  
INITIATIVE EMPLOI**

**TABLEAU DE BORD  
TRIMESTRIEL  
DE L'EMPLOI**

**LE DROIT D'INFORMATION  
PRÉALABLE EN CAS DE  
VENTE DE L'ENTREPRISE**



**L'ENTREPRISE LOCALE,  
FORCE DE NOTRE ÉCONOMIE.**



AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT  
D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION

## Accélérateur de projets d'avenir

PROSPECTIVE

ATTRACTIVITÉ

INNOVATION

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

OBSERVATOIRE

ACCOMPAGNEMENT  
À  
L'INTERNATIONAL

**Vous souhaitez développer votre activité et vous propulser à l'international ? Profitez de l'accompagnement NEXA sur des événements sectoriels d'envergure pour prospecter, faire de la veille et vous ouvrir de nouvelles perspectives.**

Grâce à un dispositif financier particulièrement avantageux, NEXA vous invite à participer à des salons commerciaux de dimension internationale. Sous la bannière territoriale INVEST IN REUNION, gagnez en visibilité et bénéficiez d'une palette de services mis à votre disposition : rendez-vous ciblés et événements de networking organisés sur place, organisation logistique du déplacement, stand «clé en main», actions de communication en local et à l'international...

Suivez toute l'actualité de NEXA et découvrez nos offres sur

[www.nexa.re](http://www.nexa.re)



LES RENDEZ-VOUS  
2016

**Soyez présents sur les espaces INVEST IN REUNION, présentez votre savoir-faire et votre expertise et boostez le potentiel de votre entreprise à l'international !**

**EN 2016, NEXA VOUS ACCOMPAGNE SUR LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :**

- African Utility Week**, le rendez-vous des acteurs de l'énergie, de l'électricité et de l'eau sur le continent africain.  
Du 17 au 19 Mai 2016 au Cap - Afrique du Sud
- Intersolar Europe**, l'un des plus grands salons professionnels au monde consacrés aux technologies solaires.  
Du 22 au 24 Juin 2016 à Munich - Allemagne
- Gitex**, la plateforme mondiale des solutions numériques autour d'une quinzaine de technologies clés.  
Du 16 au 20 Octobre 2016 à Dubaï - Emirats Arabes Unis
- Pollutec**, la référence internationale dans le domaine des équipements et des technologies au service de l'environnement.  
Du 29 Novembre au 2 Décembre 2016 à Lyon - France

invest <sup>in</sup>  
**REUNION**

Découvrez le portail dédié à l'attractivité de La Réunion

[www.investinreunion.re](http://www.investinreunion.re)



Contact : [investinreunion@nexa.re](mailto:investinreunion@nexa.re) - [www.nexa.re](http://www.nexa.re) - Tél : 02 62 20 21 21



L'Europe s'engage à La Réunion avec le FEDER

# S'ENGAGER !



**C**hers lecteurs,  
l'année 2016 s'annonce propice aux réformes, remises en question et propositions liées aux prochaines élections présidentielles. Dans ce contexte, il semble que les outremer en général et la Réunion en particulier, soient à la recherche d'un nouveau souffle et d'une transformation en profondeur, vers un modèle économique plus en adéquation avec les préoccupations de nos entrepreneurs et plus largement des citoyens.

A la CGPME Réunion, nous menons des actions afin que les entrepreneurs réunionnais bénéficient d'un environnement favorable à leurs investissements humains et financiers. Pour cela, notre conseil d'administration, nos mandataires, nos commissions et nos permanents se sont beaucoup investis en 2015 pour accompagner, défendre et représenter les intérêts de nos entreprises. Nous pouvons tous les remercier pour leurs engagements à vous représenter, à nous représenter !

En 2016, nous allons consolider et amplifier les actions menées, afin que notre organisation puisse continuer de porter la parole des chefs d'entreprise de TPE et PME et trouver une écoute attentive auprès des pouvoirs publics mais aussi de l'opinion publique en général.

Nous allons poursuivre nos actions concrètes afin de voir se réaliser cette transformation dont nous avons besoin pour faire grandir nos TPE et PME. Celle de la valorisation territoriale, pour que s'appliquent des réglementations et des mesures fiscales qui renforcent nos atouts géographiques, nous conférant le statut de relais de croissance de la France dans l'océan Indien. Celles de l'emploi et du développement économique, favorisant un ancrage territorial qui souligne nos savoir-faire « péi » et permette la rencontre entre fournisseurs et clients locaux d'abord. Celle de la jeunesse, afin de permettre aux futurs actifs de s'insérer durablement dans nos entreprises et de construire un projet épanouissant.

La CGPME Réunion veut contribuer à cette transformation au-delà des clivages politiques, économiques et sociaux. Notre ambition est de permettre à l'île de réussir sa transition territoriale, évaluant progressivement d'une économie à forte dépendance aux transferts publics, vers une économie

créatrice de valeur ajoutée locale, véritable source d'emplois non délocalisables. Pour cela, chacun doit s'engager !

L'entreprise d'abord, dans sa démarche de responsabilité sociale et environnementale, a aujourd'hui le pouvoir de s'engager vis-à-vis de ses clients et ses consommateurs. Avec l'Attitude Réunion, espace neutre où peuvent se retrouver TPE et PME mais aussi les grands groupes, elle peut désormais évaluer de manière objective la part de ses résultats qui sera redistribuée sur le territoire réunionnais en création d'emplois, en formation, en impôts locaux et en investissement pour le respect de l'environnement. Cet engagement se mesure par un indice de redistribution locale.

La commande publique bénéficiera aussi d'une meilleure visibilité. Grâce à cet indice, elle pourra déterminer un comportement vertueux et s'engager dans une Stratégie du Bon Achat (SBA) avec les entreprises et acteurs impliqués dans une démarche de valorisation des savoir-faire locaux et bénéfique à un développement économique durable de notre territoire.

Les citoyens, eux, sont aussi un maillon essentiel de ce cercle vertueux. Désormais éclairés et informés de manière pragmatique grâce à cet indice de redistribution locale, ils pourront choisir par leurs comportements d'achat, de s'engager pour l'emploi local et ainsi constituer le dernier pilier de cet écosystème solidaire.

Chacune des parties prenantes de notre territoire peut s'engager à faire gagner la Réunion !

C'est avec ce nouveau modèle économique adapté à notre tissu d'entrepreneurs et qui s'appuie sur les qualités léguées par nos anciens, la solidarité, le dialogue et l'innovation, que la CGPME Réunion veut s'engager vers cette transformation territoriale.

« Soyons le changement que nous voulons voir dans le monde ». Sur cette note méditative du Mahatma Gandhi, je vous souhaite une excellente lecture.

Oté La Réunion !

Dominique VIENNE

**Talents et Territoire** : Le magazine de la CGPME Réunion - 4, chemin Rouania, Ligne Paradis- 97410 Saint-Pierre

**Directeur de la publication** : Dominique VIENNE • **Rédacteur en chef** : Jérôme CALVET

**Assistance technique et rédaction** : Santhi VELOUPOULE, Micheline GONTHIER, Nazih MOGALIA

**Ont collaboré à ce numéro** : Guillaume DE GERY, Choueibe MULLA, Laurent MAILLOT, Philippe FABING, la Chambre des Notaires, Jean-François TARDIF, Arnaud LOBEZ, Jacques DE PALMAS, Vincent DANDRADE, Richard TOURET, Ryan, Mashouda RADIA-IBRAHIM, Kaëlig AUBERT, Danielle GROS

**Crédits photos** : Fotolia • **Régie publicitaire** : 0262964316 • **Imprimeur** : ICO • **Date de parution** : mars 2016

**Dépôt légal** : mars 2016 - **ISSN** : 2257-6126.

**Publication gratuite. Toute reproduction partielle ou intégrale d'articles est interdite.**

# PACK MUTA ENTREPRISE

la complémentaire santé préférée de tous les salariés



## 8 bonnes raisons de choisir MUTA Santé

**Aucune avance de frais** chez les professionnels de santé <sup>(1)</sup> ;

**Prise en charge à 100%** de vos lunettes de vue <sup>(2)</sup> ;

**Cotisation offerte pour tous les enfants** scolarisés et assurés jusqu'à 26 ans révolus, sur présentation d'un certificat de scolarité ;

**Pas de limite d'âge** à l'adhésion ;

**Service Adhérents** joignable toute la semaine  
Du lundi au samedi de 8h00 à 17h30 (Appel non sur-taxé) ;

**Suivi en ligne de vos remboursements** sur [www.mutasante.com](http://www.mutasante.com) ;

**Proximité** avec un réseau de **8 agences**  
sur Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre,  
Le Tampon, Saint-Joseph et Saint-André ;

Jusqu'à **5 formules** de garanties différentes au choix.

Entreprises, nous  
avons la mutuelle  
qu'il vous faut !  
Un conseiller est  
à votre écoute

[www.mutasante.com](http://www.mutasante.com)

02  
62 **947 700**





## POINTS DE VUE

### 06 ÉCHOS MÉTRO

- > Projet de loi EL KHOMRI : premiers éléments de lecture de la CGPME
- > Nouvelles mesures fiscales pour les entreprises : l'action de la CGPME

## PAROLE AUX ADHÉRENTS

### 08 ILS NOUS ONT REJOINTS

### 09 FOCUS SYNDICAT :

- > La Chambre des Notaires

## LE DOSSIER

### 11 ATTITUDE RÉUNION Le grand chantier de la CGPME pour faire gagner le territoire

## ENTREPRENDRE AU QUOTIDIEN

### SOLUTIONS RH

- 16 > De nouvelles mesures pour soutenir financièrement les entreprises réunionnaises et les accompagner dans leur processus d'embauche
- 18 > Faut-il externaliser les fonctions supports ?

### 19 TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL DE L'EMPLOI

### 20 LE SAVIEZ-VOUS ?

- > Droit d'Information Préalable (DIP) en cas de vente de l'entreprise

## LA CGPME EN ACTION

### 21 RETOUR MANDATAIRES

- > La CGPME Réunion au Conseil des Prud'hommes
- > Nomination d'un administrateur CGPME Réunion dans une instance nationale de l'AGEFOS PME
- > La Technopole de La Réunion

### 22 TOURNEE DES ENTREPRENEURS



## REJOIGNEZ-NOUS !

La CGPME Réunion est une grande famille qui défend, représente et accompagne les entreprises locales.

**Pour exister, influencer, progresser ENSEMBLE,**  
Rejoignez le **réseau des TPE/PME.**  
Pensez **CGPME !**

Vos contacts pour adhérer : **Julie ROBERT et Nazîha MOGALIA**  
Tél. : **02 62 96 43 16**  
Mail : [contact@cgpme-reunion.com](mailto:contact@cgpme-reunion.com)

# ECHOS METRO



## NOUVELLES MESURES FISCALES POUR LES ENTREPRISES : L'ACTION DE LA CGPME

La loi de finances pour 2016 et la loi de finances rectificatives pour 2015 ont été publiées. Lors des débats, le Gouvernement et le Parlement ont ajouté de nombreuses dispositions fiscales. La CGPME a été vigilante sur tous les points concernant les TPE-PME. Notre action a permis de limiter certaines dispositions et nous continuerons d'insister sur les points restant problématiques.

### Logiciel de caisse : plus de 500 000 commerçants concernés

Sous peine d'une amende de 7 500€, les commerçants utilisant un logiciel de caisse doivent s'équiper d'un logiciel sécurisé au plus tard le 1er janvier 2018. Lors des débats, les parlementaires avaient réduit à une année le délai de mise en conformité

et doublé la sanction, soit 10 000€. La CGPME a obtenu le maintien du délai de mise en conformité initial, à savoir 2 ans et a permis une baisse de l'amende à 7 500€.

### Futur déploiement de la Révision des Valeurs Locatives (RVL) pour les entreprises

Les nouvelles valeurs locatives des locaux commerciaux seront intégrées dans les rôles d'imposition



2017. Des correctifs ont été introduits :

le lissage est porté à 10 ans (et non plus sur 5 ans) avec une mise en œuvre dès le premier euro

le coefficient de neutralisation est réécrit et cessera l'année intégrant les résultats de la révision des locaux d'habitation

l'amplitude maximale des coefficients de localisation double passant à +/- 30%

une procédure de rectification des tarifs lorsque ceux-ci sont manifestement erronés.

Si le texte traduit pour partie la légitime préoccupation de la CGPME de ne pas augmenter la charge fiscale de ses adhérents, elle regrette le manque de transparence. En effet, le rapport relatif à la simulation appuyant les correctifs n'a pas été communiqué officiellement.

En outre, les données servant au nouveau calcul restent incomplètes, ce qui n'est pas sans conséquence sur les évolutions potentielles des cotisations des redevables. Les dernières simulations montrent que les hausses ainsi que les effets de transfert du fait de RVL des locaux professionnels sont réels. La Confédération n'est pas opposée à la RVL mais des interrogations demeurent. La CGPME a demandé une nouvelle concertation avant la mise en œuvre effective de cette réforme, sans succès à ce stade.

### Taxes sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : des modifications en cas de cession

Les collectivités peuvent dorénavant percevoir la TASCOM en cas de rachat d'une entreprise sans cessation

d'activité. La TASCOM sera acquitté par le cédant et le cessionnaire au prorata du temps d'exploitation. La CGPME a obtenu la suppression de l'extension de la TASCOM aux bâtiments construits avant 1960. La rédaction ambiguë permettait d'inclure tous les établissements ouverts avant 1960, même ceux ne dépassant pas 400 m<sup>2</sup>.

### Prescription douanière

Les droits de douane à l'importation et à l'exportation nés d'infractions pénalement sanctionnées sont recouverts sous un délai minimum de 5 ans et non plus 3 ans. Pour les omissions ou insuffisances d'imposition révélées notamment à l'occasion d'enquêtes préliminaires ou de flagrance, ce délai est porté de 3 à 10 ans. Ces dispositions sont applicables aux faits générateurs intervenant à compter du 1er mai 2016. L'imprécision du texte accentue l'insécurité juridique pour les entreprises exportatrices et les importatrices puisqu'il va



plus loin que la mise en conformité européenne en instaurant un contrôle rétroactif sur 10 ans. Une action CGPME est en cours auprès des pouvoirs publics.

### Déduction exceptionnelle de 40% pour les investissements industriels : pas de prolongation

La prolongation du dispositif jusqu'au 31 décembre 2016, soit environ 7 mois, n'a finalement pas été retenue. Le dispositif reste donc applicable jusqu'au 14 avril 2016. Grâce à l'appui de la CGPME,

le cabinet Macron a accepté de réfléchir à une prolongation lorsque l'effet positif sera constaté sur l'année entière. D'ailleurs, l'INSEE vient de souligner que si la mesure était prolongée, l'effet serait alors plus diffus dans le temps. La CGPME défendra à nouveau une prolongation du dispositif d'un an ainsi qu'une extension de la mesure aux véhicules industriels de transport de marchandises.

### Fiscalité en faveur de l'outre-mer

Les Départements d'Outre-Mer bénéficieront du maintien de la défiscalisation jusqu'en 2020. Dans les Collectivités d'Outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française...), ces avantages fiscaux ont été prorogés jusqu'en 2025. L'action de la CGPME a permis d'éviter la suppression du dispositif fin 2018 et a même réussi à le prolonger.

## PROJET DE LOI EL KHOMRI : PREMIERS ÉLÉMENTS DE LECTURE DE LA CGPME

A ce stade, le projet de loi EL KHOMRI contient, c'est indéniable, certaines mesures positives pour les entreprises. Plafonner les indemnités aux prud'hommes ou préciser les motifs du licenciement économique donnera davantage de visibilité aux employeurs sans pour autant pénaliser les salariés. Ce seraient là de véritables progrès qu'il faudrait saluer s'ils étaient effectivement votés en l'état.

Pour le reste, il faut le dire, les avancées potentielles risquent, pour la plupart des entreprises françaises, de n'être que des mirages lointains et inaccessibles. L'augmentation de la durée maximale du temps de travail hebdomadaire, la modulation annuelle du temps de travail ou l'assouplissement des accords de maintien dans l'emploi passeront par des accords signés par des syndicats de salariés... absents de la quasi-totalité des PME.

Or, sans accord, les mesures applicables resteront déterminées par la Loi. En clair, si le texte est voté en l'état, les grandes entreprises bénéficieront de plus de souplesse tandis que rien ne changera pour les PME. Une nouvelle forme de distorsion de concurrence...

La CGPME réclame donc, en l'absence de syndicats de salariés, la possibilité d'élargir le pouvoir de négociation des représentants du personnel et, en cas de carence,

la possibilité pour l'employeur de recourir, à son initiative, à des référendums d'entreprises. Quant aux branches professionnelles elles doivent d'une part conserver leur pouvoir de régulation au sein d'un secteur et d'autre part, pouvoir proposer des accords types aux TPE, à charge pour ces dernières de les faire valider par référendum.



# ILS NOUS ONT REJOINTS



“ Je viens d’adhérer à la CGPME car un cabinet d’avocats est avant tout une entreprise, avec les mêmes préoccupations et contraintes que les autres entreprises. L’action collective et la mise en commun d’expériences, telles que proposées par la CGPME m’ont séduit. Cela me permettra également de mieux prendre en compte, dans mon exercice professionnel, les contraintes de nos clients, essentiellement des entreprises. ”

Guillaume DE GERY – Cabinet d’avocats



Adhérer à la CGPME pour une entreprise telle que le cabinet associatif d’expertise comptable AGCR est un acte de foi dans un syndicat patronal actif, proche de ses adhérents et utile en terme de représentation auprès des pouvoirs publics pas toujours au fait des nombreuses contraintes des entreprises.

Choueïbe MULLA – AGCR



On se sent souvent un peu seul en tant que chef d’entreprise, au milieu de toutes ces contraintes réglementaires. J’ai donc souhaité rejoindre la grande famille des entrepreneurs afin de pouvoir intégrer un groupe qui partage des valeurs sensiblement identiques. J’ai donc adhéré à la CGPME de manière assez naturelle.

Laurent MAILLOT – AVI « Les 5 éléments »



Depuis 18 ans, SAGIS est un centre d’appels et d’analyse de données 100% made in Reunion : j’ai adhéré à la CGPME Réunion parce que nous avons la même volonté de défendre la production locale, pour favoriser le développement du territoire et de l’emploi.

Philippe FABING – SAGIS



## MAIS AUSSI

- BET BESM
- CARBURUN
- COLTRAV REUNION
- DAFSHARING
- DISBEP
- DSTRI+974
- ELITE COURSES
- ENTREPRISE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE DE LA REUNION
- EXELMANS INVEST
- FNI 974
- GRONDIN TRAVAUX PAYSAGERS
- GT-CORPORATION
- HARDWARUN
- LA BOUTIQUE DU TRANSPORTEUR
- LDS SERVICES
- LHUILLIER ODILE
- L’ORIENT EXPRESS
- MAILLOT DISTRIBUTION
- MARIE A PARIS
- MEDICIS
- MATHEVET JEAN-LUC ARCHITECTURE COMMERCIALE
- PRO UNIVERS INFORMATIQUE
- RENOVATION.COM
- REUNION INGENIERIE COSULTANT
- ENVIRONNEMENT
- RUNCLOUD
- SCI TADEL
- SEMAPRESS
- SOCIETE COMMERCIALE GRONDIN
- SOCORAJ
- SODIRAJ
- S.G.N.
- STATION ZAC BANK
- STE MISS REUNION
- T.S.P.
- T2G
- TABAC RALLYE O.I. SERVICES
- TD SERVICES
- TOM POUCE
- TOULET MEDICAL

## CHALLENGE DES CRÉATEURS : UN ADHÉRENT LAURÉAT !

La CGPME adresse toutes ses félicitations à Cédric DALY, qui vient de se voir décerner le prix « Produit péi » dans le cadre du challenge des créateurs 2015, concours organisé par le Département à destination des entreprises de moins de deux ans. Cédric DALY, avec son entreprise TRADITIONS 974 – entreprise de transformation de produits, prône le 100% local et milite pour la préservation du savoir-faire artisanal.

# FOCUS SYNDICAT

## CHAMBRE DES NOTAIRES



**Maître Bertrand MACÉ,**  
Président de la Chambre des  
Notaires de La Réunion

Créée en 1974 et présidée depuis mai 2015 par Maître Bertrand Macé, la Chambre des Notaires de la Réunion a la particularité d'être à la fois une représentation départementale et régionale de la profession. L'institution regroupe l'ensemble des notaires de l'île et de Mayotte.

Plusieurs missions lui incombent. La Chambre des Notaires se porte garante des bonnes pratiques professionnelles et des règles déontologiques. Dotée d'un pouvoir disciplinaire, elle est en mesure de sanctionner tout manquement et peut être saisie par

quiconque qui aurait un différend avec la profession. Rappelons ici que les notaires ont pour mission principale la rédaction - en toute impartialité et confidentialité - d'actes authentiques. Ces actes offrent la plus grande sécurité juridique.

L'institution se charge par ailleurs de la formation continue obligatoire des notaires afin qu'ils assurent leur rôle d'expert-conseil dans les nombreux domaines du droit où ils sont amenés à exercer et qui sont confrontés à une constante évolution [droit des affaires, droit immobilier, droit de la famille, droit des successions, etc.].

La Chambre des Notaires s'investit également pour La Réunion. Des conventions de partenariat la lient au monde économique afin de mieux accompagner les décideurs dans le développement de leurs activités, de la création d'entreprise à sa transmission en passant par leurs investissements au-delà du rivage. La compétence des notaires tient à leurs expertises juridiques mais aussi à leurs connaissances de la situation patrimoniale des dirigeants en tant qu'individus.

L'institution peut être renforcée de propositions sur des problématiques d'ordre macro-économique. L'aménagement du territoire, la coopération régionale, les investissements à l'étranger sont des domaines phares dans lesquels la Chambre peut s'illustrer.

Enfin, elle représente et défend les intérêts des notaires, des officiers publics nommés par le ministère de la Justice qui exercent en libéral, emploient et créent de la valeur sur le territoire comme tout dirigeant d'entreprise.

### LE NOTARIAT RÉUNIONNAIS EN 2015

- 58 notaires en exercice
- 38 % de femmes
- 42 ans de moyenne d'âge
- 16 études réparties sur l'ensemble de l'île
- 360 salariés
- 29 140 actes réalisés



# NOUVEAU Rav4 Hybride 197 ch



**TOYOTA**  
Changeons d'ère



**+ d'émotions,  
- d'émissions**

Consommation : 5 à 5.1l/100 km et émissions de CO<sub>2</sub> : 117 à 118 gr/km

**TOYOTA  
HYBRID**

## CHARGEZ. ROULEZ. BOSSEZ. GAGNEZ.



\* 4.1l/100 km, 108gr de CO<sub>2</sub>/km

\* de 4.8 à 4.9l/100 km, 124 à 128 gr de CO<sub>2</sub>/km

\* 7.0l/100 km, 186 gr de CO<sub>2</sub>/km

\* de 7.5 à 7.6l/100 km, 199 à 201 gr de CO<sub>2</sub>/km

Découvrez la gamme de véhicule utilitaire  
la plus large et complète du marché.

Consommations et émissions de CO<sub>2</sub> \*



FORD ENTREPRISES. Notre métier, simplifier le votre

**Go Further**  
Allons plus loin

FORD SAINTE CLOTILDE  
4 chemin Grand Canal

FORD LE PORT  
4 chemin des Anglais

FORD SAINT PIERRE  
1 rue de la Poudrière

Terence KINGUE – 06.92.41.38.89  
Mickel GERBEAU – 06.92.85.52.38

Yoan Rossi – 06.92.76.83.62

Nora MELE – 06.92.70.00.91

# ATTITUDE RÉUNION

LE GRAND CHANTIER DE LA CGPME POUR LE TERRITOIRE

Dans la poursuite de son engagement pour faire gagner La Réunion, la CGPME a récemment présenté l'Attitude Réunion, pour faire du développement de l'entreprise locale et de l'ancrage territorial, une priorité. Rappel des enjeux de la démarche par Dominique Vienne, Président de la CGPME REUNION.



Les faiblesses de l'économie réunionnaise ont été brutalement révélées par la crise économique. Les mutations provoquées ont été violentes, la baisse du pouvoir d'achat et la hausse du chômage nous apparaissent comme des fléaux impossibles à surmonter. L'enjeu d'aujourd'hui est donc d'imaginer la transition territoriale de La Réunion et d'amener chacun à assumer ses responsabilités. Pour réussir cette transition, nous devons partager une vision commune et un véritable projet de territoire. L'anticipation est une incitation à l'action ; et comme tous les entrepreneurs qui se battent

quotidiennement et croient en leur entreprise, à la CGPME, nous croyons en La Réunion ! Il faut jouer collectif et jouer en faveur du territoire pour demain, faire gagner La Réunion.

## SBA, PREMIER PILIER DE L'ATTITUDE REUNION

Notre combat pour soutenir l'économie de proximité a débuté avec le SBA Réunion qui, désormais, est porté par 15 organisations professionnelles et compte 8 signataires parmi les collectivités. C'est un signe très encourageant car si celles-ci font confiance à nos entreprises locales en leur donnant une pleine place dans la commande

publique, le territoire se développera alors de façon durable et profitable. Cette ambition doit donc être une priorité pour les acheteurs publics. La CGPME Réunion continuera en 2016 à demander aux collectivités publiques d'avoir de l'audace et du volontarisme pour le développement de l'économie locale. La progression du SBA est en marche, rien ne l'arrêtera.

## L'ATTITUDE RÉUNION, UN COMBAT POUR DES VALEURS

L'Attitude Réunion, dont nous avons dévoilé les contours en décembre est un ensemble de mesures concrètes pour engager les TPE-PME dans une démarche de développement durable, mais aussi pour valoriser leur RSE. L'Attitude Réunion, c'est agir au quotidien pour le développement économique et social de La Réunion, c'est faire de nos entreprises locales la force de notre économie. C'est également un acte de militantisme : il faut convaincre les donneurs d'ordre publics et privés et les consommateurs que si la valeur prix est importante, ce que nous voulons pérenniser, c'est la valeur humaine.

### ACHETEUR PUBLIC

- Volontaire à adapter les critères d'achat à l'offre du territoire, pour la valoriser et lui permettre de monter en gamme
- Soucieux de faire de ses achats un levier de développement pour les TPE/PME locales
- Engagé pour l'insertion, le développement durable, le soutien de l'innovation



### FILIÈRES ÉCONOMIQUES LOCALES

- Souhaitant augmenter la part de marché des savoirs faire locaux face aux produits et offres de l'extérieur
- Souhaitant innover et se diversifier dans de nouveaux produits et services, pour se substituer à une offre assurée par l'extérieur ; faire de la valeur substitutive

Dominique VIENNE



# attitude

## Réunion

### LANCEMENT DE L' ATTITUDE REUNION : LES GRANDES ETAPES

**SAMEDI 05 MARS 2015**

conférence  
à la COP 21

**17 DÉCEMBRE 2015**

présentation  
à la presse réunionnaise

**10 MARS 2016**

lancement de l'association  
Attitude Réunion

### L'ATTITUDE REUNION, C'EST QUOI?

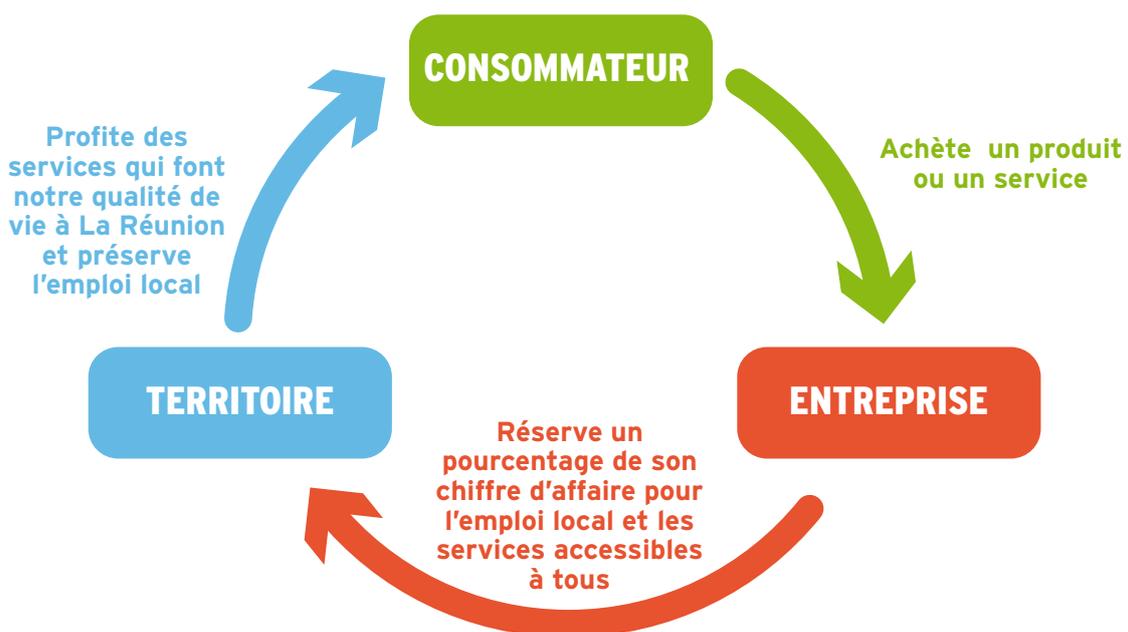
**Pour les acheteurs publics,** il s'agit de mettre en place la Stratégie du Bon Achat [SBA Réunion] pour que la commande publique soit un levier du développement économique local.

**Pour les entreprises,** c'est développer leur niveau de RSE [Responsabilité Sociétale des Entreprises] pour que leurs activités soient positives vis-à-vis de la société et de l'environnement.

**Pour chaque réunionnais,** c'est être conscient qu'à travers leurs achats, ils ont un rôle à jouer dans l'emploi et le développement des filières locales.

**Ainsi, les trois maillons essentiels de la chaîne économique locale sont reliés, créant un cercle de consommation vertueux propice à la création de valeur sur le territoire réunionnais.**

### ATTITUDE REUNION : 3 ACTEURS AU SERVICE D'UNE ÉCONOMIE VERTUEUSE



**L'entreprise qui va savoir quel est son pourcentage de retour positif sur ses activités sur le territoire, va pouvoir mieux se positionner vis-à-vis de ses concurrents et donc les consommateurs mais aussi, vis-à-vis des acheteurs publics.**

## DE LA PAROLE AUX ACTES : BIOM OU LA MESURE DE L'ENGAGEMENT TERRITORIAL

Grâce à l'outil de diagnostic BIOM, l'entreprise va pouvoir matérialiser le pourcentage de retour positif de ses activités sur le territoire et ainsi mieux se positionner vis-à-vis de ses concurrents, des consommateurs et bien sûr des acheteurs publics. Arnaud Lobez, fondateur de la SAS BIOM WORK nous détaille le principe et les enjeux de son dispositif ainsi que les contours de son lancement sur l'île.



**Arnaud LOBEZ,**  
Fondateur et PDG de BIOM WORK SAS

### Quelle est l'origine du projet ?

C'est à la demande de la CGPME Réunion que je suis venu sur l'île. Je suis moi-même adhérent à la CGPME Pays de la Loire et j'ai trouvé passionnant qu'on me propose de prolonger mon expérience dans une région que je ne connaissais pas.

### En quoi consiste votre prestation ?

Mon rôle est d'aider les entreprises à valoriser ce qu'elles apportent au territoire, sous forme d'emplois, de services publics et de soutien à l'environnement. Pour cela, j'ai développé l'indicateur économique Biom et un algorithme, qui permet de quantifier cette contribution.

### Comment s'est passée votre arrivée à La Réunion ?

Ce qui s'est révélé particulièrement exaltant à La Réunion, c'est que j'ai découvert que mon outil était au fond une réponse pragmatique permettant de prolonger le travail de la CGPME locale.

Grâce à la CGPME, qui m'a fourni des contacts, j'ai pu rencontrer des chefs d'entreprises qui souhaitent s'impliquer dans le développement d'une économie au service de l'emploi et du territoire. Face à cet enthousiasme, mais aussi pour mieux structurer la démarche, nous avons décidé très rapidement de créer l'association ATTITUDE REUNION, qui regroupera toutes ces entreprises ayant adopté une démarche d'économie positive.

### Les entreprises réunionnaises ont donc été réceptives ?

La CGPME, syndicat patronal qui a l'ancrage territorial dans son ADN, avait préparé le terrain. Cela fait maintenant 5 ans qu'elle se bat en local avec la démarche SBA, qui valorise et donne toute sa place aux savoir faire locaux. Résultat : les élus sont déjà sensibilisés et des critères de Développement Durable sont déjà insérés dans les conventions SBA pour les appels d'offre. La démarche ATTITUDE RÉUNION avec l'indicateur économique Biom est donc arrivée au cœur d'une dynamique favorable.

### Pourquoi cette écoute des chefs d'entreprise ? Comment analysez-vous leur problématique ?

Je pense que les chefs d'entreprise réunionnais rencontrent souvent le même problème : faire plus pour toujours moins. C'est dans ce contexte qu'ils se retrouvent régulièrement face à des concurrents plus compétitifs qu'eux, pas forcément moins chers sur la valeur ajoutée du produit ou du service vendu, mais parce qu'ils reversent moins à la société réunionnaise. Il

est facile d'être meilleur marché, lorsque son siège social est à Maurice ou qu'on externalise une partie de ses fonctions supports en Inde. Mais quelles conséquences pour le territoire sur lequel on intervient ? Tout simplement moins de redistribution pour les services publics, l'emploi ou encore l'environnement. Il faut donc radicalement changer sa façon d'analyser le coût d'une prestation et bien séparer les composantes du prix. Aujourd'hui, la question est : sur quoi le concurrent est-il moins cher ? Sur la valeur ajoutée technique parce qu'il a une meilleure productivité ou parce qu'il apporte moins au territoire ? « il faut séparer ce qui est confondu » pour calculer la performance économique d'une entreprise à produire du bien commun lorsqu'elle produit du bien marchand.

ATTITUDE REUNION regroupe des entreprises qui jouent la transparence. Grâce leur démarche, on sait où va l'argent et à quoi sert l'argent.

...



### Comment fonctionne votre diagnostic ? C'est une forme de notation des entreprises ?

Ce qu'il faut mesurer, c'est ce qui est « recyclé » sur le territoire, notamment en termes de flux financiers. Prenons l'exemple d'une collectivité locale : quand elle paie une prestation à une entreprise réunionnaise, qu'est-ce que l'entreprise va faire de son revenu ? J'ai donc placé un traceur dans la comptabilité qui permet d'aller chercher l'affectation des sommes et regarder quel est le pourcentage de chiffre d'affaires de l'entreprise qui est redistribué sur le territoire. Dans la comptabilité d'une entreprise, dans ses dépenses ou amortissements, il y a une masse financière qui profite in fine au territoire, au regard, bien sûr, des textes référentiels publics. Cette valeur, on la divise ensuite par le chiffre d'affaires de l'entreprise pour tomber sur un indicateur économique, « l'indicateur BIOM ». Ce ROI sociétal mesure la performance d'une entreprise à transformer la dépense de son client en valeur additionnelle pour le territoire ; et est classifié en 3 catégories : bon, très bon ou excellent. 1 Biom, 2 Biom, 3 Biom.

#### Quel est l'intérêt de cette notation ?

Cet indicateur pourrait devenir un générateur d'achat. Lorsque je suis en position d'acheteur, que ce soit dans le cadre d'une commande publique, d'un achat B to B ou d'un acte de consommation courante, je peux, grâce à cet indice, mesurer



concrètement mon efficacité à créer du bien commun.

Et c'est à ce moment-là que je suis acteur d'une économie vertueuse.

#### Quels sont les enjeux à terme ?

C'est comme une mayonnaise : il y a des ingrédients, il faut que cela devienne fluide entre eux, il faut qu'ils travaillent ensemble. Et c'est justement là, le rôle d'ATTITUDE REUNION. C'est de faire en sorte que tous les opérateurs se rencontrent, qu'émerge entre eux cet esprit de réciprocité gagnante et qu'ils redéfinissent une économie pleinement au service du territoire.

#### Quel est le rôle des institutionnels dans cette démarche ?

L'institutionnel a un rôle essentiel dans l'écosystème puisque c'est lui qui passe la commande publique.

Par ailleurs, son devoir est d'apporter la preuve que la dépense publique est utilisée de façon optimale. C'est la vocation de l'indicateur BIOM : lui permettre de mesurer quelle est son efficacité dans le recyclage de l'argent du contribuable au profit de tous. Aujourd'hui, il n'a pas cette information. Dans le cadre d'une consultation, il reçoit plusieurs offres, dont toujours au moins une sensiblement moins chère que les autres. Peut-être est-ce justifié sur un plan technique, mais peut-être que le prix est plus bas parce que qu'il n'y a rien ou quasiment rien qui revient au territoire. En lui apportant une réponse tangible sur ce point-là, l'indicateur lui permettra de prendre une décision plus éclairée. ■



# ATTITUDE REUNION ET RSE :

L'ANALYSE DE JEAN-FRANCOIS TARDIF, VICE-PRESIDENT SERVICES ET DIRECTEUR DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CGPME REUNION



## Quel est l'engagement de la CGPME Réunion auprès des entreprises locales, notamment la dynamique regroupée sous la bannière « Je m'engage à faire gagner La Réunion » ?

La CGPME aujourd'hui, au-delà de son action militante pour les adhérents, est là pour faire gagner son territoire. Et faire gagner son territoire, c'est faire gagner ses entreprises mais également l'humain qui va avec. Naturellement, la commission Développement Durable est pleinement dans cette dynamique : promouvoir et valoriser l'ancrage territorial, mais aussi inciter les entreprises à s'impliquer dans la RSE [Responsabilité Sociétale des Entreprises] qui est l'application du Développement Durable par l'entreprise. Donner des outils pour adopter cette démarche, c'est renforcer l'entreprise dans sa compétitivité d'aujourd'hui et de demain.

## Vous parlez d'outils. Quels sont-ils et comment vont-ils se mettre en place ?

Tout d'abord, le SBA, que nous avons défendu depuis un certain nombre d'années et qui continue son chemin, puisque nous sommes constamment en pourparlers de signatures avec les collectivités. Aujourd'hui, le nouveau cœur de notre action, c'est le lancement de la démarche ATTITUDE REUNION, et sur 2016, notre nouvel engagement sera de développer fortement les actions

pédagogiques auprès des TPE/PME afin de rendre la RSE plus lisible et plus accessible.

## Est-ce un combat uniquement porté par la CGPME Réunion ?

C'est un combat porté par tous : que ce soit au niveau mondial, territorial, régional, départemental. La CGPME est une « boîte à outils », que nous tentons de rendre simple et attractive, pour accompagner cette grande mutation.

## Comment allez-vous convaincre les entreprises d'adhérer à ce combat ?

Nous avons déjà commencé ce travail de sensibilisation à la RSE à travers le SBA. En effet, celui-ci donne la possibilité aux collectivités d'apporter une reconnaissance aux TPE/PME locales. En ce moment, nous passons à une 2ème étape avec ATTITUDE REUNION, démarche qui permet de fournir une évaluation à cet ancrage territorial. Et puis, l'objectif, c'est de faire entrer la RSE, réservée jusqu'à maintenant aux grands groupes, au sein des TPE/PME, en leur démontrant notamment qu'elle va leur permettre de mieux vendre et mieux se vendre auprès de leurs acheteurs.

A la CGPME, tout le monde est mobilisé sur le sujet: mandataires, adhérents, partenaires, consultants. Le Développement Durable est un enjeu de territoire, c'est donc l'affaire de tous.

## Quelle place joue la RSE dans les missions que se donne la CGPME dans les années à venir ?

Il y a toujours plusieurs priorités mais la RSE est la première d'entre elles car elle englobe 3 sphères :

■ L'économique : aujourd'hui nous sommes dans une période de difficultés financières. Il est donc vital de prendre en compte cette dimension.

■ Le social : nous avons un taux de chômage important à la Réunion [près de 30%]. Prendre en compte l'humain est pour nous central. N'oublions pas la devise de la CGPME : « notre valeur ajoutée, c'est l'homme ».

■ L'environnemental : nous sommes sur une petite île et notre responsabilité collective est de la protéger.

3 priorités qui n'en font qu'une : le déploiement de la RSE comme moteur de l'ancrage territorial.

## Comment les institutions reçoivent ce message ?

« Je m'engage à faire gagner la Réunion » est une grande action que nous menons avec le Conseil Régional depuis déjà 2 ans. La démocratisation de la RSE est une composante essentielle de ce combat. Je pense qu'aujourd'hui, les collectivités l'ont compris et qu'elles vont encore amplifier leur soutien aux initiatives vertueuses portées par le monde entrepreneurial.



**Jean-François TARDIF**  
Directeur de la Commission  
Développement Durable

# SOLUTIONS RH

## DE NOUVELLES MESURES POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES ET LES ACCOMPAGNER DANS LEUR PROCESSUS D'EMBAUCHE

À l'occasion de ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi le 18 janvier 2016, et face à « un état d'urgence économique et social », le président de la République a annoncé un nouveau plan en faveur de l'emploi composé de différentes mesures répondant à trois priorités : la compétitivité des entreprises, la sécurisation pour les travailleurs et de nouvelles chances offertes à tous.



Afin de relancer l'activité économique et l'emploi, ce plan prévoit notamment un dispositif « embauche PME » consistant à verser une aide forfaitaire aux entreprises pour l'embauche de nouveaux salariés.

Cette nouvelle mesure est applicable à La Réunion comme sur l'ensemble du territoire pour les embauches réalisées à compter du 18 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Elle complète les mesures existantes telles que l'embauche d'un premier salarié et l'accompagnement des « primo-employeurs » dans leur démarche de recrutement.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures, particulièrement adaptées au territoire réunionnais au vu de la typologie des entreprises, doit permettre de soutenir et d'accompagner les entreprises dans

leur développement.

Un ensemble de mesures permettant d'apporter un soutien financier aux entreprises qui embauchent.

### **Le dispositif « embauche PME »**

Le nouveau dispositif « embauche PME » se veut clair dans sa rédaction et simple dans sa mise en œuvre. Concrètement, les embauches réalisées par les PME (entreprises de moins de 250 salariés) à partir du 18 janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016 peuvent bénéficier durant les deux premières années du contrat d'une prime trimestrielle de 500 €, soit au total 4 000 €.

Cette prime est versée pour tout salarié embauché en CDI, CDD de six mois et plus, en contrat de professionnalisation de 6 mois et plus (il peut également s'agir de la

transformation d'un CDD en CDI) et rémunéré jusqu'à 1,3 fois le SMIC soit 22 877 € brut annuels pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le montant de l'aide est proratisé en fonction de la quotité de travail du salarié et de la durée du contrat. Cette prime est cumulable avec l'ensemble des autres dispositifs : la réduction générale des bas salaires, le pacte de responsabilité et de solidarité et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

S'agissant des employeurs éligibles à ce dispositif, l'ensemble des entreprises en dessous du seuil de 250 salariés quelque soit leur activité peut en bénéficier. Les associations sont assimilées en la matière à des entreprises en tant qu'employeurs de droit privé. Sont en revanche exclus du bénéfice du dispositif les particuliers employeurs.

Pour l'obtention de cette prime, il suffit à l'employeur de renseigner un formulaire et de l'adresser à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) dont dépend l'entreprise. Le formulaire est en ligne sur le site: [www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme](http://www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme).

Ensuite, chaque trimestre, l'employeur confirme sur le même site que les salariés concernés sont toujours employés dans l'entreprise.

### **La prime « première embauche » :**

Afin de soutenir les « primo-employeurs » le plan Tout Pour l'Emploi de juin 2015 a institué une aide financière pour le recrutement en CDI ou en CDD de 12 mois ou plus d'un premier salarié intervenant

entre le 9 juin 2015 et 8 juin 2016. Il s'agit d'une prime trimestrielle de 500 € versée durant les deux premières années du contrat soit au total 4 000€. Le montant de l'aide est proratisé en fonction de la quotité de travail du salarié et de la durée du contrat.

Cette prime a vocation à soutenir les entrepreneurs qui décident de devenir employeur. Elle s'ajoute à l'ensemble des allègements de cotisations sociales, au CICE et au Pacte de responsabilité, couvrant ainsi, au SMIC, plus du tiers du salaire :

- L'aide à l'embauche d'un premier salarié s'adresse aux très petites entreprises qui embauchent leur premier salarié.
- L'entreprise ne doit pas appartenir à un groupe.
- La mesure ne concerne pas les particuliers employeurs.
- L'entreprise ne doit pas avoir été liée à un salarié par un contrat de travail poursuivi au-delà de la période d'essai, dans les douze mois précédant l'embauche du salarié pour lequel l'aide à la première embauche est demandée.

Pour l'obtention de cette prime, il suffit à l'employeur de renseigner un formulaire et de l'adresser à l'Agence de Services et de Paiement [ASP]. Le formulaire peut être téléchargé sur le site internet : [www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme](http://www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme).

Ensuite, chaque trimestre, l'employeur confirme sur le même site que les salariés concernés sont toujours employés dans l'entreprise.

### Un réseau d'accompagnement pour franchir le cap de la première embauche

Le 3 mars 2015 la Caisse des dépôts, le réseau des Boutiques de Gestion (BGE), l'association pour le droit à l'initiative Économique (ADIE), initiative France et l'Union des couveuses d'Entreprises ont signé au niveau national une convention de partenariat en faveur des DOM pour la période 2014 - 2017. Signée en présence de Georges Pau-Langevin, ministres des Outre-Mer, la convention « Encourager et soutenir l'embauche du premier salarié dans les DOM » vise à encourager et à soutenir les très petites entreprises dans leur démarche de recrutement de leur premier salarié.

Dans ce cadre, le réseau d'appui, avec le soutien de l'État et de la Caisse des dépôts et Pôle-emploi, accompagne les entreprises dans leurs premiers recrutements.

A La Réunion le réseau d'appui est composé de : Initiative Réunion Entreprendre, l'Association pour le Développement Économique Locale

- Boutique de Gestion, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique, l'Association Réunion Situation « REUSIT », l'Association Réunion Active, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion et la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion.

L'objectif de la prestation auprès des chefs d'entreprise consiste notamment à :

- Évaluer le potentiel et les besoins de l'entreprise ;
- Accompagner chaque entreprise dans sa démarche de recrutement, sous forme d'un appui à la gestion administrative et sociale du salarié recruté ;
- Assurer un soutien financier au développement de l'entreprise induit par le recrutement ; il prendra dans ce cas prioritairement la forme d'un prêt d'honneur.

Pour plus de renseignements :

<http://www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme>

<http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/plan-tpe-pme/article/l-aide-a-l-embauche-d-un-premier-salarie>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi [DIECCTE] de La Réunion, Monsieur Jonathan EMSELLEM, chef du pôle entreprises, emploi et économie [3E].  
974.pole3e@dieccte.gouv.fr -  
Tel: 02.62.94.07.94

# FIRST JOB



<b>AIDE A L'EMBAUCHE DU PREMIER SALARIE</b>	
<b>DEMANDE DE PRISE EN CHARGE</b>	
Décret n° 2015-806 du 3 juillet 2015	
N° d'enreg. _____	
dépt an de _____	
L'EMPLOYEUR	
Dénomination, raison sociale : _____	N° SIRET : _____
_____	Code NAF2 : _____
<u>Adresse :</u>	Code IDCC : _____
N° : _____ Rue ou voie : _____	<a href="#">Consulter la liste de</a>
Complément d'adresse : _____	Paiement par virement
Code postal : _____ Commune : _____	
_____	

## FAUT-IL EXTERNALISER LES FONCTIONS SUPPORTS ?

Il est souvent bon pour un chef d'entreprise de prendre du recul et de se poser afin d'estimer le temps passé par lui et par l'ensemble de ses salariés sur toutes les tâches internes à l'entreprise.

Si à l'analyse des agendas, le dirigeant constate qu'il est accaparé par la gestion de la comptabilité, de l'informatique ou de la logistique au détriment du service aux clients, du développement des activités et de la mise en œuvre de la stratégie, il convient de revoir l'organisation du travail. Le dirigeant peut faire le choix de constituer une équipe responsable de la gestion de ces fonctions « back office », ou décider d'externaliser tout ou une partie de ces activités à des experts.

Entre ces deux choix, l'externalisation des fonctions supports peut procurer de nombreux avantages. Tout d'abord, une flexibilité accrue par rapport à des ressources internes permet d'avoir une approche du « juste nécessaire ». Elle facilite l'adaptation rapide à ses besoins, primordiale par exemple en phase de croissance.

Ensuite, le prestataire de services avec lequel l'entreprise a passé un contrat, est un expert de son métier. Tout comme le dirigeant



dans son secteur d'activité, il cherchera à conserver son avantage concurrentiel déterminant et sera donc, par exemple, plus à même de proposer rapidement des solutions innovantes et au meilleur niveau. Une telle dynamique nécessite une veille permanente et importante.

Contrairement à une idée reçue, les fonctions externalisées sont en général moins coûteuses à long terme qu'une exécution en interne. En effet, nul besoin de former des collaborateurs à des évolutions technologiques et réglementaires, et nul besoin de doubler des compétences afin d'anticiper les prises de congés.

L'expérience montre également l'utilité d'externaliser des fonctions

dités stratégiques pour l'entreprise mais demandant un niveau d'expertise élevé. C'est le cas pour des métiers avec des évolutions très rapides et difficiles à suivre pour des équipes internes, le marketing avec l'ensemble de ses composantes [stratégique, tactique et opérationnelle] en est le parfait exemple.

Enfin, ce n'est plus l'entreprise qui porte le risque social mais bien le prestataire. C'est une donnée très importante au moment où les carnets de commandes offrent peu de visibilité sur l'activité...



**Vincent Dandrade**  
Directeur associé du Cabinet GBO



# TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL DE L'EMPLOI



**A fin septembre 2015, et pour les 12 derniers mois, 3 371 emplois ont été créés dans le secteur privé, soit 11% de moins que d'octobre 2013 à septembre 2014 (3 785).**

On retiendra des analyses des variations par secteurs et territoires :

- Une diminution sensible des taux de croissance de l'emploi dans l'«Action sociale et l'hébergement médicosocial» [17,5% des créations d'emplois] ;
- Une reprise significative des créations d'emploi dans le «Commerce, réparation d'automobiles et motocycles» [12,8% des créations d'emplois] ;
- L'effet sur l'emploi dans la

« Construction » de la reprise des mises en chantier de logements [7 314 par an à fin septembre 2015, contre 6 756 au cours des 12 mois précédents] et de la montée en puissance des travaux de la Nouvelle Route du Littoral ;

- Une croissance très régulière et continue sur les cinq dernières années de l'emploi dans les « Transports et entreposage » ;
- Une diminution toute aussi régulière que significative des taux de croissance annuels des effectifs salariés dans le secteur des « Industries agroalimentaires », les taux de croissance encore positifs observés pouvant n'être portés que par les activités de commerce de bouche (boulangeries, pâtisseries, charcuteries) ;
- Les créations d'emplois dans les « Activités de services administratifs et de soutien » et « Autres activités de services et activité extra-territoriales », qui ont contribué pour 21,3% à la création d'emplois globale, ont précédé la reprise des activités dans les autres secteurs et

pourraient diminuer sensiblement au cours des mois à venir.

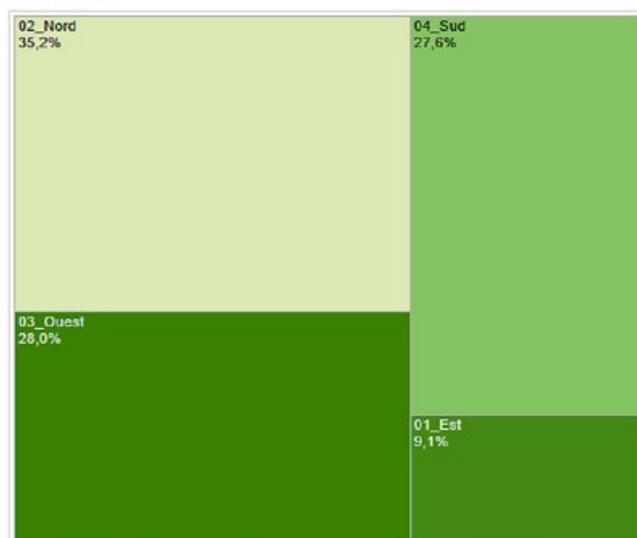
Au plan territorial :

- Les créations d'emplois sont globalement à la baisse sur toute la période d'observation dans les micro-régions Est et Nord ;
- La micro-région Ouest tirant le meilleur profit de la reprise des activités dans le secteur de la « Construction » ;
- La micro-région Sud quant à elle poursuit régulièrement, et ce sur toute la période d'observation, son développement économique, et donc de l'emploi, quels que soient les secteurs d'activité.

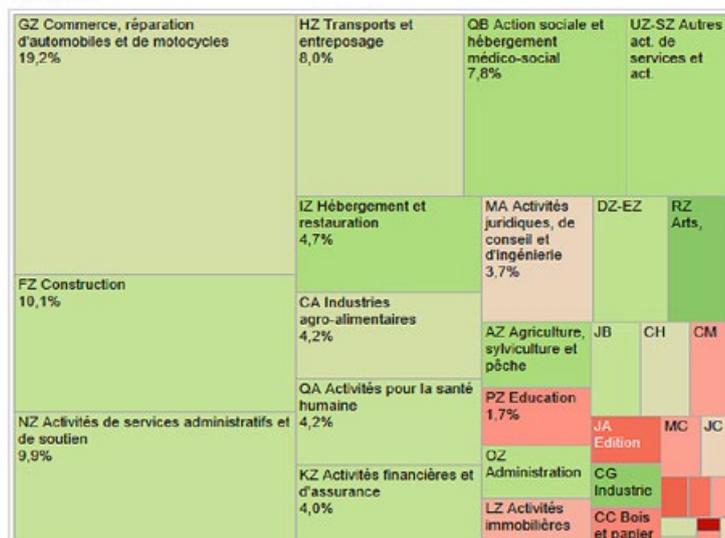
## CHIFFRES CLES

- **146 108 emplois salariés dans le secteur privé,**
- **+ 2,4 % en glissement annuel.**
- **2 236 € de salaire mensuel moyen (4 derniers trimestres) par tête,**
- **+ 1,2 % en glissement annuel**

Territoires



Secteurs



# LE SAVIEZ-VOUS ?

## CE QU'IL FAUT CONNAÎTRE DU DROIT D'INFORMATION PRÉALABLE (DIP) EN CAS DE VENTE DE VOTRE ENTREPRISE



**Lorsque vous envisagez une cession de votre entreprise, vous devez au préalable en informer vos salariés. Mais que faut-il entendre par « cession » ? Autrement dit, dans quelles hypothèses va s'appliquer cette obligation ?**

La Loi Macron du 6 août 2015 avait restreint le champ d'application de l'obligation qui pèse sur le dirigeant d'entreprise d'informer ses salariés lorsqu'il envisage une cession de son entreprise ou de la majorité de ses parts ou actions : cette information s'impose en cas de vente de l'entreprise.

Au-delà de cette précision, il faut aussi rappeler que les salariés travaillant pour une société de moins de 250 salariés doivent obligatoirement être informés des possibilités de reprise de la société. Cette information, organisée au moins une fois tous les 3 ans, doit porter sur les éléments suivants :

- les principales étapes d'un projet de reprise d'une société, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le vendeur ;
- une liste d'organismes pouvant fournir un accompagnement, des conseils ou une formation en matière de reprise d'une société par

les salariés ;

- les éléments généraux relatifs aux aspects juridiques de la reprise d'une société par les salariés, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le vendeur ;

- les éléments généraux en matière de dispositifs d'aide financière et d'accompagnement pour la reprise d'une société par les salariés ;

- une information générale sur les principaux critères de valorisation de la société, ainsi que sur la structure de son capital et son évolution prévisible ;

- le cas échéant, une information générale sur le contexte et les conditions d'une opération capitalistique concernant la société et ouverte aux salariés.

Hormis pour les 2 derniers points, il est précisé que cette information peut utilement être relayée par un site Internet affichant ces renseignements.

Elle peut également être transmise par écrit ou oralement lors d'une réunion à laquelle les salariés doivent avoir été convoqués par tout moyen leur permettant d'en avoir connaissance.

Le Droit d'Information Préalable

ne concerne que les ventes de parts d'entreprises ou de fonds de commerce [précédemment cession], sauf pour les conjoints, ascendants ou descendants et dans le cadre d'une procédure collective. A défaut d'une information préalable aux salariés, le dirigeant risque une amende civile dont le montant ne peut excéder 2% du montant de la vente.

### Source :

Décret n° 2015-1811 du 28 décembre 2015 relatif à l'information des salariés en cas de vente de leur entreprise

Décret n° 2016-2 du 4 janvier 2016 relatif à l'information triennale des salariés prévue par l'article 18 de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire



Droit d'information préalable des salariés en cas de cession d'entreprise

Salariés, chefs d'entreprises, votre guide pratique

Entrée en vigueur 1<sup>er</sup> novembre 2014

#loiESS

# NOS MANDATAIRES EN ACTION

Impliqués dans plus de 200 mandats sociaux sur l'île, nous défendons les intérêts des entreprises à travers l'engagement de nos adhérents dans des organismes paritaires, conseils d'administrations et autres institutions au cœur de la vie économique et sociale réunionnaise.

La CGPME Réunion salue l'investissement de ces dirigeants bénévoles qui consacrent leur temps et leur énergie à la représentation active de l'ensemble des entreprises..

## LA CGPME RÉUNION AUX CONSEILS DES PRUD'HOMMES

Les assemblées générales électorales annuelles pour le renouvellement de la présidence des conseils prud'hommes à Saint-Pierre et Saint-Denis se sont déroulées en janvier dernier.

M. Sébastien NATIVEL et M. Jean-Luc RAMASSAMY ont été élus respectivement Président du Conseil de Prud'hommes de Saint-Pierre et Vice-Président du Conseil de Prud'hommes de Saint-Denis.



## NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR CGPME RÉUNION DANS UNE INSTANCE NATIONALE D'AGEFOS PME

A l'occasion de sa conférence nationale, AGEFOS PME a procédé au renouvellement de ses instances. Patrick FOULLON, administrateur de la CGPME Réunion, a été nommé administrateur du collège

employeurs aux côtés d'autres administrateurs tous membres de la CGPME.

Dans un communiqué diffusé le 16 décembre, l'OPCA souligne que « cette nouvelle mandature s'ouvre

sur de nombreux défis, au premier rang desquels figure le soutien à l'investissement formation des entreprises, en particulier les PME ».

## RICHARD TOURET : TECHNOPOLE DE LA RÉUNION



Je suis mandaté par la CGPME pour la représenter à la Technopole de La Réunion. La Technopole a deux rôles principaux : animer les deux implantations [Technor et Techsud] et porter l'Incubateur Régional de La Réunion, l'un des principaux viviers de création d'entreprises innovantes sur le territoire, avec plus de 40 projets portés dont une trentaine se sont transformés en entreprise.

La Technopole est un enjeu majeur de l'animation du territoire sous le double angle de la création de startups - entreprises technologiques à fort potentiel - et de l'innovation, par des partenariats avec le monde de la recherche. L'enjeu est de construire un écosystème favorable à l'innovation à La Réunion. Il s'agit de construire nos entreprises de demain, créatrices de valeur et d'emploi.

Je suis donc administrateur et membre du Bureau avec un rôle de Trésorier Adjoint. Je connais bien la Technopole pour avoir moi-même porté un projet incubé, il y a presque 10 ans.

L'intérêt du mandat est multiple : je porte la voix de la CGPME au sein d'un bureau constitué de personnalités du monde économique réunionnais avec l'opportunité d'agir sur des grands sujets d'actualité : formation d'ingénieurs à La Réunion, SBA, impact des nouvelles dispositions du FEDER sur le soutien des aides à l'innovation, positionnement des différentes structures de l'innovation sur le paysage réunionnais, ce qui n'est jamais un débat simple.

Richard TOURET

# PÔLE ÉCOLE - ENTREPRISE

## LA TOURNÉE DES ENTREPRENEURS

Il existe de multiples façons de s'impliquer dans la relation Ecole-Entreprise.

La commission ad hoc de la CGPME Réunion a décidé de d'investir auprès d'une population de jeunes dits en « difficulté », les troisièmes SEGPA. Objectif : promouvoir l'entrepreneuriat et stimuler les talents.

Le 15 décembre, ce sont les élèves de troisième de la SEGPA du collège Jean d'Esme qui ont inauguré la « Tournée des Entrepreneurs » en présence de Monsieur Thierry TERRET, Recteur de l'Académie de La Réunion. Autour d'un petit déjeuner, ces derniers ont invité des chefs d'entreprise à échanger sur leurs métiers, le savoir-être, ainsi que sur leur fibre entrepreneuriale et leur condition de dirigeant. Témoignages :

**Ryan, élève :** « J'étais très content de rencontrer des chefs d'entreprise car je voudrais être mon propre patron. Pour moi, c'est important de faire un métier que j'aime parce que, si on va travailler tous les matins et qu'on n'a pas le sourire, c'est triste. J'ai appris à avoir confiance en mon projet ce jour-là. J'espère qu'un chef d'entreprise croira en mon projet. »

**Mashouda RADIA-IBRAHIM, Directrice de SEGPA :** « l'équipe pédagogique et



moi-même avons souhaité convaincre les chefs d'entreprise que les élèves de SEGPA avaient des compétences à partager avec eux. Ils nous ont très agréablement surpris par la qualité de leurs échanges sur les représentations des divers métiers. »

**Kaëlig AUBERT, chef d'entreprise :** « Je voulais dire aux collégiens que, quelles que soient les études réalisées, nous pouvons devenir ce que nous souhaitons. Moi par exemple, je suis aussi issu d'une classe de SEGPA. Les échanges avec les jeunes étaient de qualité et j'ai vécu cette rencontre comme un beau rayon de soleil et un flashback de 25 années».

La deuxième étape de cette Tournée

s'est déroulée à la SEGPA du Collège Paul Hermann de Saint-Pierre le 12 février dernier. Trois chefs d'entreprise ont échangé avec une trentaine d'élèves sur l'éventail d'opportunités offert par les nouveaux métiers, sur la mobilité, élément incontournable du parcours professionnel, et sur la gestion des relations humaines au sein de l'entreprise.

A l'heure où le gouvernement multiplie les annonces en faveur de l'alternance et de l'apprentissage, la CGPME Réunion privilégie son mode d'action : proximité et rencontre directe avec les jeunes.



# CHEFS D'ENTREPRISE DE TPE & PME

ENTREPRENEURS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

POUR ÊTRE AU CŒUR DE L'ACTU

QUI VOUS CONCERNE

Une seule adresse

[WWW.CGPME-REUNION.COM](http://WWW.CGPME-REUNION.COM)



L'ENTREPRISE LOCALE,  
FORCE DE NOTRE ÉCONOMIE.



UN PETIT CLIC  
POUR MOI, UN GRAND  
SAUT POUR MON  
ENTREPRISE.

## # PACK E-COMMERCE

Développez votre activité en créant votre boutique en ligne avec une solution d'encaissement sécurisé\* incluse.

\* Pack e-commerce est une offre distribuée par votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la REUNION incluant une solution de paiement à distance dans un environnement sécurisé. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions de l'offre.

[www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr)

  
**LA RÉUNION**

BANQUE ET ASSURANCES